

AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif à l'administration Généralités

Destinataires à l'interne :
Comptabilité réglementaire
Haute direction
Vérification interne

Personne-ressource :

Louis P. Piergeti
Vice-président à la conformité des finances et des
opérations
416 865-3026
lpiergeti@iiroc.ca

18-0240

Le 18 décembre 2018

Dates limites de dépôt des rapports réglementaires

Rapport financier mensuel (RFM)

Voici les dates limites de dépôt du Rapport financier mensuel (RFM) pour l'année 2019, d'après le cycle de 20 jours ouvrables fixé pour le dépôt des rapports réglementaires et compte tenu des congés fériés canadiens et provinciaux :

<u>Date de fin de mois</u>	<u>Date limite de dépôt</u>
31 janvier 2019	1 mars 2019
28 février 2019	28 mars 2019
31 mars 2019	29 avril 2019
30 avril 2019	29 mai 2019
31 mai 2019	2 juillet 2019
30 juin 2019	29 juillet 2019
31 juillet 2019	29 août 2019
31 août 2019	30 septembre 2019
30 septembre 2019	29 octobre 2019
31 octobre 2019	29 novembre 2019
30 novembre 2019	2 janvier 2020
31 décembre 2019	29 janvier 2020



Frais de dépôt tardif

Veillez noter que tout retard dans le dépôt électronique effectué au moyen du système DERFR entraînera des frais de dépôt tardif de 100 \$ par jour civil, imposés par notre Service de la comptabilité. L'horodatage par le système DERFR des RFM déposés par les courtiers membres servira de référence pour l'imposition de ces frais.